

**Province de Luxembourg  
VILLE de FLORENVILLE**

~

**Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous  
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu  
le jeudi 21 avril 2016 à 20 heures, à la Maison communale**

*Objet :*

~  
**CONVOCAATION du  
CONSEIL COMMUNAL**

**ORDRE DU JOUR**

-----  
L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17.03.2016**
- 2. Approbation du compte communal 2015**
- 3. Dotation à la zone de Police de Gaume**
- 4. Octroi d'une aide financière Arizel**
- 5. Approbation du compte et du rapport d'activités de la Bibliothèque publique Florenville asbl**
- 6. Octroi subside 2016 à la Bibliothèque publique Florenville asbl**
- 7. « Les plus beaux villages de Wallonie » - Village de Chassepierre - Adhésion**
- 8. Règlement complémentaire sur la Police de la circulation routière – Approbation du projet d'arrêté ministériel – RN 83 et 85 - Décisions**
- 9. Coordination sécurité travaux de rénovation de l'ancien bâtiment B-Post de Florenville en pôle multi-services dédié à la famille – Décisions**

**10. Rénovation de l'ancien bâtiment B-Post  
en pôle multi-services dédié à la famille –  
Païement d'une avance – Tranche ferme  
esquisse - Prise d'acte**

**11. Rénovation de l'ancien bâtiment B-Post  
en pôle multi-services dédié à la famille –  
Activation des tranches 4 conditionnelle  
(bâtiment) et 7 conditionnelle (abords) –  
Décisions**

**12. Réalisation des cartons des vitraux  
de l'église de Muno – Décisions**

Par le Collège,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

R. Struelens

S. Théodore



